



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 7 .12.2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la salle polyvalente en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 07 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Victor Fourtet	Sophie Moreau
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan jaladis avec 10mn de retard
Maryline Delbos	Didier Masquelier	

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation des procès verbaux des 2 conseils municipaux précédents :

le 1^{er} octobre : 9 pour et 2 contre

le 26 octobre approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

DELIBERATIONS à L'ORDRE DU JOUR

1) TARIFS 2022 :

- Cimetière : madame le maire rappelle les tarifs en vigueur en 2021 et demande les positions de chacun pour 2022.

Un conseiller trouve que les tarifs ne sont pas assez élevés et que ceux du columbarium sont disproportionnés par rapport aux concessions, un autre conseiller demande à quoi sert la perpétuité ? Drôle de façon de parler des disparus qui ont payé leurs concessions pour rester dans ce cimetière dit un troisième.

Après délibération, le vote s'établit comme suit : 8 pour garder les tarifs tels quels, 2 contre et 1 abstention

- Participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif :

il s'agit d'une participation à l'investissement et non à l'entretien des réseaux pour les « immeubles » édifiés postérieurement à la mise en service du réseau.

Elle s'élève à ce jour à 1900 €. Il est proposé d'appliquer un forfait s'il y a une extension du réseau et de garder 1900 € s'il y a juste la boîte de raccordement.

Le conseil municipal se donne un temps de réflexion et délibèrera ultérieurement. Le tarif de 1900 € est maintenu jusqu'au prochain vote

- Tarifs redevance à l'assainissement :

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de garder les tarifs 2021 pour 2022 :

- Prime fixe abonnement : 85 €
- Taxe assainissement : 1,30€ /m3 d'eau consommée
- Redevance modernisation collecte (agence de l'eau) : 0,25 €/m3 d'eau consommée

- Tarif location du compacteur

Est-ce que ce matériel est loué ? Non car le prix trop élevé comprend matériel et employé communal. De plus il y a une concurrence avec un artisan de Saint-Privat qui loue le matériel seul.

Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil décide de garder le tarif 2021 pour 2022

- Tarifs location de la salle polyvalente

LOCATION	TARIF ETE	TARIF HIVER
	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04
Commune	170	200
Hors commune	250	300
Maisons d'accueil EPDA Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Gratuit	Gratuit
Location vaisselle	Vaisselle complète	0.80
	Verres seuls	0.15
	Couverts seuls	0.15
Caution de garantie	Pour toutes les salles	600
Caution de garantie	Pour le prêt des chaises tables bancs	300
Forfait ménage	Si état des lieux à la remise des clés n'est pas satisfaisant	200

Il est proposé d'ajouter un forfait ménage de 200 € pour la salle polyvalente. On propose de demander la même caution (600 €) pour l'utilisation de la salle de l'ancienne mairie par les associations de l'ancien canton de Saint Privat.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil décide de reconduire les tarifs 2021 pour 2022 et d'appliquer le forfait ménage

2) Photocopieur

Madame le maire nous informe que le photocopieur de l'école est à bout de souffle. Elle propose de mettre celui de la mairie à l'école et d'en avoir un neuf à la mairie. La question du remplacement de celui de la mairie se pose pour 2 ans

soit par un achat : 4926€ HT + 444€ HT / trimestre (entretien et consommable)

soit par une location avec 870€ / trimestre pour les 2 photocopieurs (entretien et consommable)

Après délibération le vote s'établit comme suit : 10 voix pour la location et 1 abstention

3) Contrat d'éclairage public :

Le contrat de l'entreprise MCR se termine en fin d'année et E. Combe n'a reçu que 2 propositions. Il s'agit d'un contrat pour 5 ans renouvelable par tacite reconduction chaque année. Les 2 entreprises sont : CDE et EIFFAGE. Un tableau pour chaque entreprise est donné aux membres du conseil pour comparatif. La société EIFFAGE se positionne 10% moins chère que l'autre.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil décide de prendre la société EIFFAGE pour l'entretien de l'éclairage public.

4) Chemin rural de Laprade

Il est donné à chaque conseiller les conclusions du rapport d'enquête par le commissaire enquêteur. Le prix de ce chemin sera déterminé en référence et à celui de Vidal déjà vendu. La totalité des frais est supportée par l'acheteur. Le conseil approuve l'aliénation partiel du chemin, fixe le prix de vente qui s'élève à 1043 € et décide conclure la cession sous forme administrative (frais à la charge de l'acquéreur)

Après délibération le vote s'établit comme suit : 10 voix pour 1 contre

5) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est appliquée pour toute opération soumise à autorisation d'urbanisme, elle comprend une part départementale et une part communale qui peut être mise en place par le conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil décide de ne pas voter de taux pour la part communale de la taxe d'aménagement pour 2022.

7) Autorisation du conseil pour régler les dépenses avant le vote du budget 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que préalablement au vote du budget 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à régler ces dépenses avant le vote du budget 2022.

8) Réparation de l'Épareuse:

Madame le Maire informe que l'épareuse est en panne et qu'il est nécessaire de remplacer le rouleau palpeur.

2 devis sont proposés pour la fourniture des pièces et la réparation sera effectuée par les agents techniques

NOREMAT (comme la machine) pour 1652,14 TTC et PAGES pour 2068,87 TTC

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil décide de prendre le devis NOREMAT

AFFAIRES DIVERSES

Concernant le Puy Luciard : nous avons reçu l'attestation de Q.VEYSSIERE certifiant son intention de s'installer agriculteur sur notre commune. Il faut interroger la SAFER pour connaître le prix de la parcelle avec les arbres et sans.

Chemin rural de la Besse : 2 demandes d'achat ont été déposées. Pour l'une, la mairie doit prendre contact avec Mr HOURTOULLE, pour l'autre la mairie ira sur place en 2022.

Courrier de Mr BAUVY : Madame le maire lit le courrier qui concerne le croisement de la D980 avec la D111 et son potentiel danger. La mairie est bien consciente du problème et réitérera sa demande auprès du département pour la pose d'un miroir sachant que cela ne solutionnera pas tout. Quant à la vitesse, le département n'est pas d'accord mais dans le cadre de l'aménagement de la zone humide à l'entrée du village il a été demandé d'ajouter une solution. A ce jour, des chicanes sont proposées à 3 emplacements.

Un conseiller : demander à M.GLANDIER de ne pas stationner son véhicule à cheval sur la chaussée ce qui est un potentiel danger.

Un conseiller : Limiter la vitesse à 30km/h c'est bien mais les automobilistes passeront à 50

Pour le stop de la ruelle de l'église avec la D980 : Il sera demandé à C.DUPEYROUX de ne pas stationner sous le panneau car le stop n'est plus visible en venant de Saint Privat. Cependant une grande bande de peinture blanche sera posée au sol pour matérialiser le stop.

Un conseiller demande que l'éclairage public soit arrêté la nuit. Il préparera un feuillet à mettre dans la gazette lors de la prochaine distribution, pour enquête . E. COMBE dit que l'on peut déjà baisser l'intensité lumineuse des villages de La Garde et La Besse ainsi que dans une partie du bourg, les lampes ayant été remplacées par des leds.

Un conseiller demande de prendre une délibération. Madame le maire dit qu'on verra au retour des enquêtes auprès des administrés.

La Gazette : on a cherché un autre imprimeur pour comparer son devis avec celui que nous avons actuellement par internet. Conclusion : Nous garderons l'impression par internet nettement moins chère et S.MOREAU verra comment résoudre le problème de la quantité.

J-Y.ALIX nous fait part de sa participation à plusieurs commissions de XAINTRIE Val Dordogne

- bois et forêt : intéressant pour les particuliers, on pourra s'adresser à D.GUIRAUD de CLAMENSAC pour plus de renseignements et une information sera mise dans la prochaine gazette.
- Education : pour garder emplois et compétences sur le territoire il faut favoriser et valoriser l'artisanat et des métiers qui permettront de rester ou de revenir dans nos communes. Il y a trop de chômeurs d'un côté et trop d'emplois non pourvus de l'autre.

S.MOREAU nous informe qu'il y aurait des coupes rases de bois vers les OULES et sur un des versants du GOUR NOIR. Il s'agirait de parcelles privées et nous ne sommes pas au courant.

I da FONSECA distribue le compte – rendu de la commission action sociale à chaque conseiller. Toutes les décisions prises seront fonction des rebondissements sanitaires et si le repas des aînés ne peut avoir lieu, ce même repas sera distribué par les conseillers.

A.DUCATEL informe le conseil municipal que le dernier mail envoyé par Victor et la citant ne lui a pas convenu d'autant qu'elle n'était pas au courant. Elle s'en est expliquée avec lui et il a présenté ses excuses.

M.LAVERGNE revient sur le conseil municipal précédent et s'adressant directement à P.GIRE, elle lui reproche son comportement irrespectueux et intolérable qu'il a eu envers elle et sa première adjointe. Elle précise qu'elle ne tolérera plus un tel comportement et s'il le faut, elle utilisera son droit de police. Quant au différent avec le même conseiller sur la Chapelle Saint Pierre, celui – ci demande une délibération du conseil pour les travaux exécutés sans que les élus soient au courant. Madame le maire donne les dates des travaux effectués : pour les gouttières en 2018 et payés par l'association des Amis de SAINT - PIERRE et pour la tribune 2021 financés intégralement par l'association.

Ces travaux étant financés par l'association, il n'y a pas lieu de délibérer.

Le conseiller toujours pas d'accord dit qu'il ira à la préfecture.

V.FOURTET informe le conseil municipal concernant les futurs travaux pour l'alimentation en eau potable sur le plateau et ce qu'il en sait.

Les travaux devraient être voté en conseil communautaire le 9 /12. Une réunion a eu lieu entre la chambre d'agriculture et le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin ce jour.

Il déclare qu'il n'a jamais pu avoir d'état réel des ressources en eau du Puy du Bassin. Quant au Radon, il y a des possibilités de s'en débarrasser par aération naturelle. Il déclare que voter en conseil communautaire quand les membres de celui – ci n'ont pas eu l'ensemble des renseignements, que la présidente de la communauté de communes se fait le porte – parole de ce projet, que le fermier prend parti, pour moi il y a conflit d'intérêt la – dessous. Je suis contre ce projet et trouve qu'on nous a caché trop d'éléments pour se lancer tête baissée dans cette construction pharaonique. Comment expliquer que certaines communes BIO engagées peuvent être à la fois BIO, récompensées et partir sur le projet 3-2 ?

il va falloir plus de traitements pour rendre l'eau potable et propre à la consommation. Certes les agriculteurs consomment de l'eau pour l'abreuvement de leurs bovins mais ils sont aussi les jardiniers, les paysagistes de nos territoires. Bien sur, la Préfète venant de « l'eau » est défavorable aux communes en régie et on sait aussi que le m3 d'eau ne sera jamais à 1€ comme elle est aujourd'hui. A BELLOVIC, l'eau est à 3,85 € le m3 et on ne pourra pas être moins cher. Il faudra monter l'eau d'ARGENTAT sur le plateau avec des pompes et sans pédaler. On aura donc des dépenses d'énergie.

Sur les 30 communes de XVD, 2 sont rattachées à BELLOVIC, il en reste 28 et le mouvement qui s'est crée n'est pas un mouvement « zadiste » car 14 maires ont signé la pétition contre cette solution.

Réunion de ce matin au Syndicat des eaux : A.DUCATEL rapporte les informations et déclare que si Victor n'avait pas soulevé le tapis elle n'aurait pas été au courant des propositions de la chambre d'agriculture concernant l'autonomie possible des agriculteurs. Ceux-ci pourraient être subventionnés pour effectuer leurs propres captages tout en gardant le réseau d'eau du syndicat en cas de sécheresse !!! Elle se dit très étonnée que cette information apparaisse 2 jours avant le vote et a répondu au représentant de la chambre d'agriculture : si vous pouvez être autonome durant 350 jours, que ferez-vous pour les 15 jours en période de sécheresse ? Celui – ci a répondu : on repartira sur le réseau !!! Ces informations tardives sont une gêne pour la prise de décision ainsi que pour les communes en régie.

V.FOURTET : c'est la faute de J. BEYNEL si je n'ai plus confiance dans le Syndicat des Eaux, si le vote de jeudi se fait sur le scénario 3.2, je démissionnerai du syndicat et si les maires votent jeudi ce projet qu'ils sachent qu'ils engageront le territoire et leurs communes pour 60 ans, bien sur la plus part d'entres eux ne seront plus là.

Je fais parti du collectif crée pour lutter contre cette solution en faisant signer une pétition.

Je demande un tour de table sur le projet 3.2 qui est ressource unique et abandon de tous les captages

9 conseillers contre le projet 3.2 et 1 abstention

Une adjointe déclare qu'il est dommage que toutes les communes du plateau ne soient pas dans un seul syndicat qui serait plus fort pour négocier alors qu'elles profitent du Syndicat en période de sécheresse.

Un adjoint suggère que la communauté de communes fasse une régie en employant son propre personnel.

Une adjointe et vice – présidente du syndicat déclare qu'on ne pourra pas garder la totalité des captages, de toute façon cela dépendra de leur état technique et du coût engendré pour les mettre en état technique et sanitaire, elle rappelle à Victor qu'il était présent et qu'il a voté à la dernière réunion du syndicat pour la phase 1 du projet.

Fin de la séance à 23h 20

Le Secrétaire de Séance
Amir DUCATEL

Le Maire
Pierrette LAVERGNE

